



Demande remboursement du versement à tort voiture sinistrée par

Par Bleu

Bonjour,
je vous écris car mon ancienne assurance me réclame plus de deux après, au motif qu'elle a reçu le rapport complet de la police, le remboursement de ma voiture sinistrée en raison d'une conduite alcoolisée qu'elle avait remboursée à tort probablement. Lorsqu'elle me l'avait demandé, je lui avait décrit les faits du sinistre et envoyé le papier de la police sur mon taux d'alcoolémie. Et je pensais qu'elle m'avait signifié que nous en restions là. Aujourd'hui, je ne sais pas quoi pensé car je suis en difficulté financière, je n'ai pas de compte personnel chez eux n'étant pas assuré pour voir le rapport de police, je ne peux pas rembourser la somme comme cela en une fois. Comment dois-je réagir?
Je vous remercie de votre compréhension bien que je sois en tort à la base et de vos réponses

Par morobar

Bonjour,
plus de deux après
Cette réclamation n'est pas fondé pour cause de prescription, sauf si vous avez fait une fausse déclaration.
Code des assurances L114-1